



Rétraction plan de départ volontaire Congé reclassement

Par **sphane**, le **01/09/2016** à **20:26**

Bonjour,

Puis-je me rétracter sur mon départ volontaire avec congé de reclassement, pour choisir une autre date de départ ?

Pour le moment je me suis porté candidat au départ en montant mon dossier puis j'ai envoyé une lettre recommandée à mon employeur stipulant que je souhaité partir à telle date et mon dossier à été validé par la commission.

Est-il possible de faire modifier ma date de départ ?

Par **P.M.**, le **01/09/2016** à **21:33**

Bonjour,

Il y a peu vous disiez ne rien avoir signé et maintenant vous voudriez vous rétracter...

Si vous avez pris un engagement, il n'est pas sûr que l'employeur accepte que vous y reveniez après validation...

Par **sphane**, le **01/09/2016** à **21:39**

Je n'es signé aucun accord de rupture.

J'ai monté mon dossier qui à été présenté en commission et accepté.

Je suis toujours volontaire au départ.

Par contre je souhaite faire modifier ma date de départ pour partir après ma date anniversaire afin de bénéficier de la majoration sur la prime.

Est-ce possible ?

Par **P.M.**, le **01/09/2016** à **21:43**

Je vous ai répondu, il est possible que l'employeur ait pris ses dispositions en fonction de la date que vous avez choisie dans votre lettre...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...

Par **sphane**, le **01/09/2016** à **21:51**

Mon dossier est passé en commission fin de semaine dernière.
Je ne pense pas qu'il est pris des dispositions.

Par **P.M.**, le **01/09/2016** à **22:08**

En tout cas, je ne peux pas répondre à sa place...

Par **sphane**, le **01/09/2016** à **22:12**

L'accord amiable de rupture n'es pas signé.
Mon employeur ne peut prendre aucune sanction à mon encontre ?

Par **P.M.**, le **01/09/2016** à **22:21**

Je ne crois pas que cela s'inscrive dans une notion disciplinaire mais administrative et d'engagement ainsi que d'instruction d'un dossier...
Je ne sais pas si vous seriez d'accord si la commission revenait sur sa validation...
En tout cas tant que vous n'aurez pas déposé votre demande de rétractation sur la date que vous avez choisie pour en proposer une autre et reçu la réponse, tout ce que l'on peut raconter risque de ne pas servir à grand chose car si vous pouviez à tout moment en changer, il vous suffirait d'imposer la nouvelle...